



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/03/052

Fonction publique – personnels contractuels

Séance du 31 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Modification du tableau des effectifs
– Agents contractuels (accroissement temporaire d'activité en application de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique)

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

Absents :

Carole CALBA
Emmanuelle GAVANON
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité pour la commune, d'avoir recours ponctuellement à des agents contractuels, pour permettre la continuité du service public.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

Pour la direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de la transition écologique :

- De créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un poste d'adjoint administratif contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Pour la direction l'éducation :

- De créer, à compter du 1^{er} avril 2025, deux postes d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- De créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels en application de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique précitée et de signer les contrats de travail correspondant,
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

